



Charte pour les membres de l'Entente Pranginoise

En me présentant comme Membre de l'Entente Pranginoise, Je m'engage à :

1. avoir un comportement positif, en particulier en veillant à travailler avec mes colistiers et/ou collègues, engagés dans des commissions ou à la Municipalité ;
2. chercher un dialogue constructif et respectueux des uns et des autres, tout en veillant à écouter les arguments des autres Membres. Les termes grossiers et insultants sont notamment à proscrire ;
3. rechercher un consensus permettant d'apporter un plus aux citoyens de Prangins, tout en conservant mon indépendance et sans jamais devoir abandonner mon point de vue ;
4. soutenir dans la mesure de mes possibilités l'esprit et la dynamique d'équipe et respecter le temps de parole des autres en leur laissant la possibilité de s'exprimer ;
5. ne pas attaquer personnellement mes colistiers et/ou collègues, pour leur action ou opinion, sans avoir au préalable parlé avec eux des divergences ou des problèmes que cela peut créer ;
6. à participer dans la mesure de mes disponibilités à la vie de l'Entente Pranginoise.

La charte doit être signée par toute personne qui désire devenir Membre de l'Entente Pranginoise.

Lu et approuvé par :

Nom, prénom :

Prangins, le